

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2019

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Natacha BUSSO, Morgane FORTIN, Myriam GESCHWINE, Marie-Thérèse REUILLÉ et Sophie THIBAUT et MM Jérémie DARIDAN, Cyril PETRIGNET, Anthony PREAUD, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **Séance ouverte à 19 h**

Le dernier compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour :**

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si un point peut être ajouté à l'ordre du jour :

- Situation du personnel technique.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cet ajout.

### **Objet : Personnel, titularisation d'un adjoint technique et information sur un Adjoint Technique, délibération n° 2019/NOV/001 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un Adjoint Technique a été nommé stagiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et que ce stage se termine le 31 décembre.

Il existe deux possibilités, prolongation du stage d'une année ou titularisation.

Au vu des compétences polyvalentes de cet agent et de sa disponibilité, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décident :

- De titulariser M. Pascal GERVREAU au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- De prévoir une rencontre avec les membres de la Commission du Personnel en début d'année 2020 pour examiner la question des formations qui lui seront nécessaires.

Par ailleurs, Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un Adjoint Technique a été admis à la retraite pour invalidité à compter du 14 novembre.

### **Objet : Vente du matériel de l'ancienne boulangerie, délibération n° 2019/NOV/002 :**

Conformément à la décision prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal concernant la vente d'une partie du matériel de l'ancienne boulangerie, les tarifs sont fixés comme suit :

Pièce n° 1 : 2 feux gaz SOFINOR, vieux modèle : 50 €

Pièce n° 2 : Balance électronique PRECIA ACCES modèle C13AB 3 kg : 50 €

Pièce n° 3 : Four micro-ondes LG : 20 €

Pièce n° 4 : Four pâtissier électrique, chaleur tournante PONCE HONEYWEL, vieux modèle, avec support métallique, 9 grilles : 500 €  
 Pièce n° 5 : Lot petits matériels de pâtisserie : 200 €  
 Pièce n° 6 : 2 tables inox, longueur 2 mètres, vieux modèles : 50 €  
 Pièce n° 7 : Laminoin MERAND, vieux modèle : 50 €  
 Pièce n° 8 : Congélateur bac sans marque apparente : 100 €  
 Pièce n° 9 : Congélateur vertical KRYSTO : 100 €  
 Pièce n° 10 : Surgélateur BONGARD sans autres indication 9 grilles : 1 200 €  
 Pièce n° 11 : Lot de bacs à pain en plastique : 100 €  
 Pièce n° 12 : Echelle pâtissière inox avec plaques et lot de 3 échelles pâtissières métalliques avec plaques, vieux modèle : 150 €  
 Pièce n° 13 : Pétrin S100CF sans autres indication : 1 500 €  
 Pièce n° 14 : Pétrin batteur CHRONO-MATERIEL, modèle TK 40 : 1 700 €  
 Pièce n° 15 : Pétrin batteur VMI, modèle SP150 : 500 €  
 Pièce n° 16 : Roll métallique : 50 €  
 Pièce n° 17 : Lot de toiles : 100 €  
 Pièce n° 18 : Lot de pannetons et panières en osier : 100 €  
 Pièce n° 19 : Diviseuse TORTORA JAC, modèle DIV-R : 1 700 €  
 Pièce n° 20 : Façonneuse BONGARD TORTORA (plaque non accessible) : 1 750 €  
 Pièce n° 21 : Balancelle BONGARD n° de série 9300000000011111 type RP2 : 1 200 €  
 Pièce n° 22 : Echelle inox avec bacs plastiques rectangulaires, 10 bacs : 100 €  
 Pièce n° 23 : 6 pelles à enfourner et balai : 15 € l'unité  
 Pièce n° 24 : Refroidisseur à eau avec compteur SOREMA : 800 €  
 Pièce n° 25 : Chambre de pousse BOUTON CLIMAPAT : 1 000 €  
 Pièce n° 26 : Balance mécanique BOUCHER PESAGE ISS ISHIDA, vieux modèle : 50 €  
 Pièce n° 27 : 5 Chambres parisiennes sur roulettes de marque PANIMATIC : 150 € l'unité ou 500 € le lot  
 Pièce n° 28 : Echelle pour baguettes moulées, vieux modèle : le lot 100 €  
 Pièce n° 29 : Four à pain PAVAILLER, chauffage fioul à 4 bouches doubles : 4 000 €  
 Pièce n° 30 : Tapis d'enfournement : 600 € (si tapis vendu indépendamment du four)  
 Pièce n° 31 : Silo à farine FAVRAC vieux modèle : 500 €  
 Pièce n° 32 : Trancheuse à pain COUPE EXTRA : 100 €  
 Pièce n° 33 : 2 supports pâtissiers : 15 €  
 Pièce n° 34 : Etagère métallique sur roulettes : 50 €

Pour information :

- M. DURAND se porte acquéreur des pièces n° 8, 9, 11, 13, 17, 19, 20, 21, 22, 26 et 32 pour un montant total de 6 800 €.
- M. PARIS se porte acquéreur des pièces n° 4 et n° 5 pour un montant total de 700 €.

Pour le reste du matériel, des annonces seront postées sur le site « le Bon Coin ».

La vente du fonds de commerce a été finalisée et le « prêt à usage » sera très bientôt signé.

**Objet : Demande d'achat d'un chemin rural, délibération n° 2019/NOV/003 :**

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier du 12 novembre de M. Pierrick BLIN portant demande d'acquisition d'une partie du chemin rural n° 28 au lieu-dit « Chemin Pinson » séparant les parcelles cadastrées section ZR n° 16 et section D n° 773 lui appartenant.

Ce chemin est cultivé depuis plusieurs décennies.

La demande concerne la partie du chemin située entre le chemin rural n° 30 et la parcelle section D n° 778.

M. Pierrick BLIN s'est engagé par ce même courrier à prendre en charge tous les frais inhérents à la cession.

Après vérification du fait que cette vente n'enclaverait aucune parcelle, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décident de céder le chemin rural traversant les parcelles cadastrées section ZR n° 16 et D n° 773 à M. Pierrick BLIN.
- Fixent le prix de vente à 3 000 € l'hectare (prix moyen du foncier).
- Chargent Mme le Maire d'établir le dossier d'enquête publique relatif à cette cession.

### **Demande de déplacement d'un chemin rural.**

Suite au projet d'ouverture d'une carrière de plaquettes calcaires au lieudit les « Camps Carrés », M. Jean-Claude CLOUTIER, gérant de la société, demande que le chemin rural n° 59 dont le tracé actuel passerait sur l'exploitation envisagée soit détourné.

Les élus décident d'organiser une réunion de travail à ce sujet en présence de M. Jean-Claude CLOUTIER.

### **Objet : Cantine scolaire, délibération n° 2019/NOV/004 :**

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs qui dispose de la compétence optionnelle pour la fourniture des repas scolaires nous demande si nous souhaitons adhérer ou non au groupement d'achat de repas scolaires.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 8 voix pour :

Décident de ne pas adhérer à ce groupement et de garder le choix du prestataire dans la compétence communale.

Par ailleurs un débat s'est engagé sur la qualité des repas fournis et la satisfaction des familles. Une réflexion des élus sera ultérieurement engagée à ce sujet.

### **Objet : Décision modificative du budget, délibération n° 2019/NOV/005 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la réunion du 23 mai dernier, des crédits avaient été votés à l'article 6618 pour la somme de 2 000 €, intérêts liés à l'ouverture de la ligne de trésorerie. Or, il s'avère qu'il manque 500 € de crédit.

Il convient de prendre une décision modificative du budget principal pour pouvoir régler ces dépenses.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Acceptent la décision modificative du budget principal comme suit :

- Dépenses de fonctionnement, article 6618 : + 500 €
- Dépenses de fonctionnement, article 615221 : - 500 €

**Objet : Parvis de la salle des Fêtes, délibération n° 2019/NOV/006 :**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de fourniture de produits de la Sté Comptoir Seigneurie dans le cadre du problème lié au caractère glissant du parvis de la salle des Fêtes.

Solution n° 1 : Produit anti glissant pour un montant de 475,51 € T.T.C.

Solution n° 2 : Produit antidérapant pour un montant de 1 930,80 € T.T.C.

La Sté Comptoir Seigneurie ne nous garantit pas un résultat pour la 1<sup>ère</sup> solution.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Retiennent la solution n° 2 pour un montant de 1 930,80 € T.T.C.
- Un devis sera demandé pour la pose de ce revêtement.
- Compte-tenu des conditions d'application, les travaux ne pourront pas être effectués avant le printemps 2020.
- Des pancartes appelant à la prudence seront installées sur le parvis.

**Objet : Avis sur le projet éolien des communes de Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu, délibération n° 2019/NOV/007 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Poilly-sur-Serein et de Sainte-Vertu est présentée par la S.A.R.L. Champs DENDOBRIUM (SOLVEO Energie) et est soumis à une enquête publique du 21 octobre au 3 décembre 2019 inclus.

La commune de Saint-Cyr-les-Colons étant dans le périmètre de consultation, il nous est demandé d'adresser à la Préfecture l'avis que le Conseil Municipal aura formulé sur cette demande d'installation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de celle-ci.

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association SAVE Sainte-Vertu.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émettent un avis défavorable, par 7 voix contre et 4 abstentions.

**Information projet éolien de la commune de Lichères-près-Aigremont :**

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu de M. le Maire de la commune de Lichères-Près-Aigremont les informant que, durant l'année

2020, une étude sera réalisée par la Sté W.P.D. dans le cadre d'un projet éolien dans leurs bois communaux.

**Objet : Don, délibération n° 2019/NOV/008 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait que, M. Serge NAULIN a fait don à la commune de la somme de 400 € pour fleurir les tombes des soldats morts pour la France lors de la cérémonie du 11 novembre.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce don.

Par ailleurs, un projet doit être élaboré pour trouver une manière adéquate (plaque ou autre) pour honorer les soldats de Saint-Cyr-les-Colons morts pour la France mais dont l'emplacement dans le cimetière communal reste incertain.

**Objet : Remboursement d'une facture à un élu, délibération n° 2019/NOV/009 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a eu l'opportunité d'acheter les fleurs pour confectionner les bouquets déposés sur les tombes des soldats morts pour la France lors de la cérémonie du centenaire du 11 novembre. Elle a dû effectuer le paiement de la facture qui s'élève à 108,35 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de rembourser à Mme le Maire la facture détaillée ci-dessus.

**Objet : Demandes de subventions diverses, délibération n° 2019/NOV/010 :**

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme la Directrice de l'école maternelle de Chablis sollicitant une subvention de fonctionnement pour la coopérative scolaire auprès de notre commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Acceptent de verser la somme de 220,00 € (soit 20 € par enfant) à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Chablis au titre de l'année scolaire 2019-2020.

D'autre part, les membres du Conseil Municipal ne donnent pas suite aux demandes d'aide financière suivantes :

- Les P.E.P., délégation de l'Yonne.
- Jeunesse en plein air,

- A.F.M. Téléthon.

## **Questions diverses :**

### **Ecole :**

Le marché de Noël de l'école primaire de notre commune se tiendra le vendredi 20 décembre à la salle des fêtes à partir de 17 h.

### **Saint-Eloi :**

M. Patrice WAHLEN fait part des modalités d'organisation de la Saint Eloi qui aura lieu le 7 décembre.

### **Cérémonie des vœux :**

La cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le 23 janvier 2020 à 18h30 à la salle des Fêtes.

### **Grève :**

Mme le Maire rend compte du fait que les deux institutrices et tout le personnel d'animation de l'accueil périscolaire seront en grève le 5 décembre. La Mairie assurera le service minimum obligatoire.

### **Ecole multisports :**

Une dizaine d'enfants fréquente les cours de l'école multisports le mercredi de 11h à 12h depuis le 13 septembre.

### **Colis des aînés :**

La distribution du colis des « aînés » aura lieu le 12 décembre de 14h à 17h.

### **Plantations :**

Mme le Maire informe les élus que le devis demandé pour la plantation des arbres de la nouvelle aire de jeux n'a pas été reçu à ce jour. Dès réception, il sera adressé par mail à tous les élus pour information.

### **S.I.A.E.P. de Chantemerle :**

Mme le Maire informe les élus de la réunion tenue le 22 novembre à la Mairie de Préhy. Tous les agriculteurs, viticulteurs étaient conviés en présence de la Sté Véolia et de la Chambre d'Agriculture. L'objectif de cette réunion était d'optimiser la maîtrise de la consommation d'eau du réseau, particulièrement pendant les vendanges.

## **Clôture de la séance à 22 h.**

### **Récapitulatif :**

Personnel, titularisation d'un adjoint technique et information sur un Adjoint Technique, délibération n° 2019/NOV/001.

Vente du matériel de l'ancienne boulangerie, délibération n° 2019/NOV/002.

Demande d'achat d'un chemin rural, délibération n° 2019/NOV/003.

Cantine scolaire, délibération n° 2019/NOV/004.

Décision modificative du budget, délibération n° 2019/NOV/005.

Parvis de la salle des Fêtes, délibération n° 2019/NOV/006.

Avis sur le projet éolien des communes de Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu, délibération n° 2019/NOV/007.

Don, délibération n° 2019/NOV/008.

Remboursement d'une facture à un élu, délibération n° 2019/NOV/009.

Demandes de subventions diverses, délibération n° 2019/NOV/010.

**Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

M. Jérémie DARIDAN

Mme Morgane FORTIN

Mme Myriam GESCHWINE

M. Cyril PETRIGNET

M. Anthony PREAUD

Mme Sophie THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT